

---

# Le développement industriel et régional

## La proposition

---



Gouvernement  
du Canada

Industrie  
et Commerce

et Expansion  
économique régionale

Ministre  
Edward C. Lumley

Government  
of Canada

Industry, Trade  
and Commerce

and Regional  
Economic Expansion



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

News Release

Communiqué

Industry, Trade  
and Commerce

Industrie  
et Commerce

Regional Economic  
Expansion

Expansion économique  
régionale

Contact/Liaison

R. MARSHALL

(613) 992-0477

For release/Pour publication

IMMÉDIATE

Subject/Sujet

**LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET RÉGIONAL : LA PROPOSITION**

OTTAWA, le 29 avril 1983 -- Monsieur Edward C. Lumley, ministre de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale, a annoncé dans le discours sur le budget qu'il a prononcé à la Chambre des communes, l'instauration d'un nouveau programme national destiné à accorder une aide financière directe au secteur industriel, dans toutes les régions du Canada.

Le nouveau programme a pour objectif de favoriser la restructuration et l'expansion industrielles dans tout le Canada. Quelle que soit la région où elles sont implantées, les entreprises pourront bénéficier de l'aide aux termes du nouveau programme. Le niveau de l'aide sera accru en fonction du degré de disparité régionale, dans chacune des 260 divisions de recensement du Canada.

Pour procéder de façon équitable et objective à la définition des niveaux d'aide, on aura recours à un indice de développement. Celui-ci tiendra compte du taux de chômage, du revenu et de la capacité financière de la province où se trouve la division de recensement. Parallèlement à l'indice de développement, un système d'aide financière de quatre paliers sera utilisé.

Le niveau maximum d'aide est accordé aux termes du IV<sup>e</sup> palier; celui-ci sera réservé aux régions canadiennes où résident les 5 % de la population canadienne les plus défavorisés. Puis, par ordre décroissant des besoins des Canadiens, le troisième palier regroupera les régions où vit la tranche suivante, soit de 5 à 20 % de la population, le deuxième palier, les régions où habite la tranche suivante, soit de 20 à 35 % de la population, et le premier palier s'appliquera aux autres régions du pays.

" Pour la première fois, a déclaré M. Lumley, nous mettons en oeuvre un programme national d'expansion industrielle fondé sur les inégalités régionales et ce, dans toutes les régions canadiennes. "

Une autre importante caractéristique du nouveau programme réside dans le fait qu'il s'applique à toutes les étapes de développement des entreprises et des produits, à savoir l'infrastructure industrielle, l'innovation industrielle, l'implantation d'usines, la modernisation et l'agrandissement, la commercialisation et le renouveau industriel.

Le ministre a fait remarquer que le nouveau programme visait à rendre l'industrie canadienne plus compétitive, afin de maximiser nos possibilités commerciales au Canada et à l'étranger. Le programme permettra particulièrement de répondre aux besoins des petites et des moyennes entreprises.

" En premier lieu, la multitude des programmes actuellement offerts par l'I. et C. et le MEER seront réduits à sept grands programmes, le principal étant le programme de développement industriel et régional. En second lieu, le nouveau programme sera plus simple, plus souple, davantage rationalisé, et il sera mis en oeuvre à l'échelle locale, et ce dans toutes les régions du Canada ", a précisé le ministre.

Pour déterminer des stratégies de développement industriel réalistes, le ministre fera appel aux chefs d'entreprises privées qui feront partie des groupes d'étude créés pour conseiller le gouvernement sur les stratégies s'adressant à leurs secteurs industriels respectifs.

En outre, le ministre a annoncé la mise sur pied d'une commission de développement industriel et régional qui comprendra des représentants du patronat et des syndicats des quatre coins du pays. Cette commission conseillera le gouvernement, par le truchement du ministre, sur les politiques et les stratégies globales de développement industriel.

Le budget du nouveau ministère s'élèvera à environ 2,5 milliards de dollars pour les deux prochains exercices financiers. Ce montant inclut le fonds spécial de relance des investissements de 300 millions de dollars annoncé dans le budget. Ces crédits supplémentaires seront consacrés à la réalisation des principaux projets du secteur privé qui présentent un intérêt sur le plan national, régional et sectoriel.

## LE MINISTÈRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

### Contexte

" Il ne suffit plus qu'un seul ministère soit responsable au premier chef du développement économique régional. J'ai donné instruction à tous les ministres qui oeuvrent dans le domaine du développement économique de renforcer les effectifs et les programmes de leur ministère en région. Tous les ministères à vocation économique doivent jouer un rôle plus direct et plus actif dans le développement économique régional ... Le travail de base accompli par le ministère de l'Expansion économique régionale sera considérablement renforcé par la concentration de l'ensemble de l'appareil gouvernemental sur le développement économique régional. "

C'est en ces termes que le Premier ministre a annoncé, le 12 janvier 1982, la décision du gouvernement de réorganiser les ministères et organismes fédéraux chargés du développement économique.

Un des éléments fondamentaux de ce processus de réorganisation demeure la création du ministère fédéral de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) par le fusionnement des programmes régionaux du ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) et des volets industrie, petite entreprise et tourisme du ministère de l'Industrie et du Commerce (I. et C.).

La restructuration des ministères fédéraux à vocation économique avait pour objectif de donner suite avec efficacité aux priorités du gouvernement en matière d'expansion industrielle régionale et de promotion du commerce et des exportations. Un énoncé de la politique de développement économique national intitulé le Développement économique du Canada dans les années 80 définit les priorités du gouvernement en matière de stratégie dans ce domaine.

Cet exposé mentionne que l'expansion économique canadienne dans les années 80 sera dominée par deux réalités :

1) le développement plus poussé et l'essor des industries d'exploitation des ressources naturelles, et

2) la revitalisation de la capacité industrielle en fonction d'une concurrence internationale plus spécialisée.

Ces deux éléments créent une dynamique régionale nouvelle dans la fédération canadienne et de nouvelles possibilités d'expansion entre et dans les différentes régions du pays. L'équilibre traditionnel de l'économie canadienne se déplace actuellement, en grande partie à cause des projets actuels et prévus de mise en valeur des ressources naturelles dans l'Ouest et au large de la côte de l'Atlantique. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, toutes les régions, non seulement celles qui montrent depuis longtemps des signes de vigueur économique, pourront bénéficier d'importantes possibilités d'expansion.

Le processus et le rythme de l'exploitation des ressources naturelles et de la restructuration industrielle constituent des éléments essentiels de la vigueur future de l'économie. La politique de développement économique et ses mécanismes d'application pourraient être envisagés à l'échelle nationale et régionale et replacés dans le contexte des marchés internationaux.

### Le mandat et les priorités

Un projet de loi permettant la création du ministère de l'Expansion industrielle régionale a été déposé à la Chambre. Le nouveau ministère réunit les compétences de l'I. et C. en ce qui touche le secteur industriel et les connaissances et les compétences régionales du MEER en ce qui a trait à la mise en oeuvre dans les régions des programmes fédéraux d'aide à l'expansion économique. Le MEIR constitue le centre d'intérêt et le principal ministère fédéral pour ce qui est de favoriser les investissements dans les entreprises industrielles rentables des secteurs de la fabrication, de la transformation des ressources naturelles (et des industries de service qui y sont liées), du tourisme, et de la petite entreprise.

Le MEIR a pour mandat d'accroître la prospérité économique des Canadiens en favorisant les investissements rentables afin d'assurer l'expansion et le renouveau de l'industrie dans toutes les régions et ainsi, contribuer à la création d'emplois, à l'essor des exportations, à l'accroissement de la compétitivité et au développement économique sans inflation. Pour parvenir à ces objectifs, le nouveau ministère focalisera ses efforts sur les domaines prioritaires suivants :

- la productivité et l'innovation - favoriser les investissements afin de mettre au point des produits et des services nouveaux et accroître la productivité, plus particulièrement au moyen de l'innovation, et relever le niveau de compétitivité des industries canadiennes.

- l'expansion des marchés - découvrir de nouveaux marchés intérieurs et d'exportation pour les produits et services canadiens et faire en sorte qu'ils soient plus compétitifs sur les marchés actuels.

- le renouveau industriel - aider les entreprises et les industries, par conséquent les travailleurs et les collectivités, à investir dans l'adaptation au contexte concurrentiel changeant et à lancer de nouveaux produits et services plus rentables.

- les petites entreprises - satisfaire aux besoins en matière de gestion, de finances, de technologies et d'information des petites entreprises rentables, y compris le tourisme.

- les retombées industrielles régionales - veiller à ce que les entreprises partout au Canada effectuent les investissements nécessaires pour partager pleinement, d'une manière concurrentielle, les retombées industrielles découlant des grands projets liés aux ressources naturelles et à l'énergie, tant au Canada qu'à l'étranger.

Les modalités de fonctionnement du MEIR

Le MEIR comportera sept grands programmes, le principal étant le programme de développement industriel et régional. Aux fins de la mise en oeuvre de ces programmes, le ministère exercera des activités en collaboration avec le secteur privé tout en tenant compte des priorités d'expansion industrielle régionale et de la nécessité d'améliorer l'équilibre économique régional.

Dans chaque région, la participation du gouvernement sera axée sur les industries et les activités qui sont en mesure de susciter des retombées les plus importantes et de donner le rendement maximal par rapport aux ressources investies. Les activités du ministère feront l'objet de consultations opportunes et détaillées auprès des gouvernements provinciaux, ainsi que des chefs d'entreprise et syndicaux; ces consultations seront soumises aux principes suivants :

- la régionalisation des programmes - y compris l'aide aux régions les plus défavorisées, grâce à l'utilisation d'un indice statistique de développement, et la décentralisation du processus de prestation des programmes.

- l'effet d'augmentation des investissements du secteur privé - pour appuyer certains projets et entreprises rentables, dans la mesure où ces projets ne pourraient être réalisés selon le même calendrier et avoir la même portée, et lorsqu'il existe d'intéressantes retombées économiques intéressantes.

- l'expansion du marché intérieur et des marchés d'exportation - grâce à la recherche et à la mise en valeur des marchés d'exportation et à l'étude des possibilités de concurrence efficace dans le secteur des importations.

- la souplesse des programmes - pour répondre aux besoins en matière d'expansion industrielle régionale et éviter la prolifération de programmes distincts comportant des caractéristiques ou des méthodes différentes.

## LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET RÉGIONAL

Le programme de développement industriel et régional (PDIR) constituera, une fois approuvé par le Parlement tel que proposé ci-dessous, le programme de base du ministère de l'Expansion industrielle régionale. Il s'agira du principal instrument du gouvernement fédéral pour venir en aide aux entreprises privées.

Le PDIR sera offert dans toutes les régions du Canada. Il permettra d'offrir de l'aide financière aux entreprises grâce à des subventions, à des contributions, à des contributions remboursables, à des prêts.

Le PDIR accordera de l'aide à l'égard de projets admissibles en vertu de six éléments qui détermineront le cycle de développement du produit ou de la société.

Une aide accrue pourra être accordée dans les régions éprouvant les plus grands besoins grâce à une échelle de quatre paliers. En retour, grâce à cette mesure, le ministère sera en mesure de promouvoir le développement des régions défavorisées du point de vue économique et également d'offrir de l'aide de base à l'échelle nationale.

L'aide accordée varierait, à l'intérieur des rapports de partage des frais, selon la nature du projet, le besoin d'aide, l'argent reçu en contrepartie des sommes dépensées et les objectifs du ministère.

### Les éléments du PDIR

#### 1. L'infrastructure industrielle

- a) De l'aide pourra être accordée à des instituts économiques, commerciaux ou technologiques pour la réalisation d'études et la prestation de services spécialisés qui représenteront des avantages directs appréciables aux fins de développement régional.

##### Aide offerte

I<sup>er</sup> palier  
II<sup>e</sup> palier  
III<sup>e</sup> palier  
IV<sup>e</sup> palier

- b) Les projets d'infrastructure liés directement à l'expansion industrielle régionale peuvent faire l'objet d'aide selon des modalités de partage des frais.

##### Aide offerte

II<sup>e</sup> palier  
III<sup>e</sup> palier  
IV<sup>e</sup> palier

## 2. L'innovation

### a) Les études

De l'aide pourra être accordée pour le paiement des honoraires d'experts-conseils qualifiés pour la réalisation d'études sur la faisabilité d'un projet, le transfert technologique, la recherche de marchés et de capital-risque liés à d'éventuels projets d'innovation.

<u>Aide offerte</u>	<u>Rapports maximaux de partage</u>
I <sup>er</sup> palier	50 %
II <sup>e</sup> palier	60 %
III <sup>e</sup> palier	75 %
IV <sup>e</sup> palier	75 %

### b) La mise au point de produits ou de procédés

De l'aide peut être accordée à des projets de mise au point ou d'amélioration de produits ou de procédés. Ces projets doivent être réalisables du point de vue scientifique, comporter d'importants risques techniques et constituer des perspectives attrayantes d'exploitation commerciale. Sont admissibles les frais actuels et supplémentaires liés aux projets nécessaires à la production commerciale du produit ou du procédé, y compris l'essai de prototypes.

<u>Aide offerte</u>	<u>Rapports maximaux de partage</u>
I <sup>er</sup> palier	50 %
II <sup>e</sup> palier	60 %
III <sup>e</sup> palier	75 %
IV <sup>e</sup> palier	75 %

### c) L'acquisition de compétences techniques

Les projets qui ne se traduisent pas par une exploitation commerciale immédiate pourront bénéficier de l'aide si l'acquisition des compétences techniques revêt une importance stratégique pour l'entreprise et si les priorités en matière d'expansion industrielle régionale du gouvernement sont respectées.

<u>Aide offerte</u>	<u>Rapports maximaux de partage</u>
I <sup>er</sup> palier	50 %
II <sup>e</sup> palier	60 %
III <sup>e</sup> palier	75 %
IV <sup>e</sup> palier	75 %

### d) La mise au point, la conception, l'expérimentation et les travaux techniques

Les projets de mise au point de produits ou de procédés, qui ne comportent pas de risques techniques importants peuvent faire l'objet d'aide selon des modalités semblables à celles qui régissent l'aide accordée en vertu du paragraphe b) ci-dessus. Cependant, cette aide

est offerte principalement aux petites et moyennes entreprises et les contributions sont remboursables une fois le projet terminé avec succès.

<u>Aide offerte</u>	<u>Rapports maximaux de partage</u>
I <sup>er</sup> palier	50 %
II <sup>e</sup> palier	60 %
III <sup>e</sup> palier	75 %
IV <sup>e</sup> palier	75 %

### 3. Les installations

#### a) Les études

De l'aide financière peut être offerte pour le paiement d'honoraires d'experts-conseils qualifiés pour la réalisation d'études sur la faisabilité d'un projet, la recherche de marchés ou de capital-risque en ce qui touche des projets éventuels d'établissement d'installations.

<u>Aide offerte</u>	<u>Rapports maximaux de partage</u>
I <sup>er</sup> palier	50 %
II <sup>e</sup> palier	60 %
III <sup>e</sup> palier	75 %
IV <sup>e</sup> palier	75 %

#### b) Établissement d'installations

De l'aide financière peut être offerte pour l'implantation d'usines aux termes de projets dans les secteurs de la fabrication ou de la transformation, et dans certains secteurs de services liés à l'industrie, ou pour des projets importants reliés au tourisme.

Sont admissibles les frais d'immobilisation, y compris les coûts liés aux immeubles, aux machines et au matériel, les coûts capitalisés préalables à la production.

<u>Aide offerte</u>	<u>Rapports maximaux de partage</u>	<u>Frais d'immobilisation minimaux approuvés</u>
II <sup>e</sup> palier	35 %	100 000 \$
III <sup>e</sup> palier	50 %	50 000 \$
IV <sup>e</sup> palier	50 %	25 000 \$

### 4. La modernisation et l'agrandissement

#### a) Les études

De l'aide financière peut être accordée pour le paiement des honoraires d'experts-conseils aux fins de la réalisation d'études sur la faisabilité d'un projet, de la recherche de marchés et de capital-risque, et de l'accroissement de la productivité (vérification et mise en oeuvre) en ce qui concerne des projets liés à la modernisation, à l'accroissement de la productivité ou à l'expansion.

<u>Aide offerte</u>	<u>Rapports maximaux de partage</u>
I <sup>er</sup> palier	50 %
II <sup>e</sup> palier	60 %
III <sup>e</sup> palier	75 %
IV <sup>e</sup> palier	75 %

b) La modernisation

De l'aide financière peut être offerte pour l'achat de machines et de matériel sophistiqués destinés à accroître considérablement la productivité des secteurs de la fabrication et de la transformation, et dans certains secteurs des services liés à l'industrie.

<u>Aide offerte</u>	<u>Rapports maximaux de partage</u>	<u>Frais d'immobilisation minimaux approuvés</u>
I <sup>er</sup> palier	25 %	250 000 \$
II <sup>e</sup> palier	35 %	100 000 \$
III <sup>e</sup> palier	50 %	50 000 \$
IV <sup>e</sup> palier	50 %	25 000 \$

c) L'agrandissement

De l'aide financière peut être accordée pour l'agrandissement d'installations dans les secteurs de la fabrication et de la transformation, ou dans certains secteurs de services liés à l'industrie, ou pour d'importants projets touristiques. Sont admissibles les frais d'immobilisation, y compris les immeubles, les machines et le matériel, et les coûts capitalisés préalables à la production.

<u>Aide offerte</u>	<u>Rapports minimaux de partage</u>	<u>Frais d'immobilisation minimaux approuvés</u>
I <sup>er</sup> palier	25 %	250 000 \$
II <sup>e</sup> palier	35 %	100 000 \$
III <sup>e</sup> palier	50 %	50 000 \$
IV <sup>e</sup> palier	50 %	25 000 \$

Nota : Aux termes du I<sup>er</sup> palier, les contributions seront versées avant tout aux secteurs les plus prometteurs en ce qui a trait aux possibilités industrielles et aux avantages comparatifs.

d) L'adaptation de la micro-électronique

De l'aide financière peut être accordée aux entreprises de fabrication et de transformation qui procèdent pour la première fois à l'intégration de dispositifs micro-électroniques à leurs produits et à leurs procédés. Des contributions pouvant atteindre 10 000 \$ peuvent être versées pour la réalisation d'études de faisabilité par des experts-conseils. Des contributions jusqu'à concurrence de 100 000 \$ peuvent être accordées pour l'application de dispositifs micro-électroniques à des produits ou à des procédés ou pour la conception sur commande de dispositifs micro-électroniques.

<u>Aide offerte</u>	<u>Rapports maximaux de partage</u>
I <sup>er</sup> palier	50 %
II <sup>e</sup> palier	60 %
III <sup>e</sup> palier	75 %
IV <sup>e</sup> palier	75 %

5. La commercialisation

a) Les études

De l'aide financière peut être accordée aux fins du paiement des honoraires d'experts-conseils pour la réalisation d'études de marchés et d'études sur les stratégies de commercialisation, aux personnes exerçant des activités dans le secteur de la fabrication et de la transformation, dans certains secteurs des services liés à l'industrie ou pour la réalisation de grands projets touristiques.

<u>Aide offerte</u>	<u>Rapports maximaux de partage</u>
I <sup>er</sup> palier	50 %
II <sup>e</sup> palier	60 %
III <sup>e</sup> palier	75 %
IV <sup>e</sup> palier	75 %

b) Le programme de développement des marchés d'exportation (PDME)

Bien que le PDME ne soit pas intégré au PDIR, le MEIR en assurera la mise en oeuvre au nom du ministère des Affaires extérieures, aux termes du mandat permanent du MEIR en matière de promotion du commerce au Canada.

Tous les paliers sont admissibles

6. Le renouveau

a) Les études

De l'aide financière peut être accordée aux fins du paiement des honoraires d'experts-conseils pour la réalisation d'études sur la faisabilité des projets, la recherche de marchés et de capital-risque en ce qui concerne d'éventuels projets de renouveau.

<u>Aide offerte</u>	<u>Rapports maximaux de partage</u>
I <sup>er</sup> palier	50 %
II <sup>e</sup> palier	60 %
III <sup>e</sup> palier	75 %
IV <sup>e</sup> palier	75 %

b) La réorganisation

Une garantie de prêt jusqu'à concurrence de 90 % de la valeur du prêt peut être accordée à tous les paliers. Des frais d'assurance, équivalant à un taux annuel de 1 % du montant du prêt, seraient prélevés.

Les projets nécessitant des prêts de moins de 500 000 \$ seront habituellement transmis à la Banque fédérale de développement (BFD), qui est plus en mesure de satisfaire aux besoins de ce type de clientèle grâce à ses services de prêts directs.

Les sociétés, à qui la garantie de prêt n'apparaît pas assez utile, peuvent se voir accorder des contributions remboursables (jusqu'à concurrence de 25 % à tous les paliers). Sont admissibles les frais liés aux immeubles, aux machines et au matériel, ainsi que les coûts capitalisés préalables à la production.

### Les critères généraux du programme tels qu'ils sont proposés

#### 1. L'effet d'accroissement

L'aide est strictement réservée aux projets qui, pour des raisons d'emplacement, d'envergure ou de calendrier, n'auraient pu être réalisés sans une aide extérieure.

#### 2. La rentabilité commerciale et économique

Le projet et les ressources humaines nécessaires à la réalisation de ce dernier doivent être considérés viables, sur les plans économique et commercial, compte tenu de risques raisonnables.

#### 3. Les avantages économiques appréciables pour le Canada

Le projet et l'exploitation de ce dernier doivent comporter des avantages économiques appréciables pour le Canada, compte tenu de risques raisonnables.

#### 4. Les personnes admissibles

Le programme permettra de venir en aide à des particuliers, à des sociétés, à des sociétés de personnes, à des coopératives et à des organismes sans but lucratif, quel que soit leur régime de propriété ou leur régime fiscal, à condition que la mise en oeuvre du projet s'effectue en sol canadien.

#### 5. Le montant et les conditions de l'aide au titre du programme

L'aide maximale ne sera pas nécessairement accordée aux projets admissibles. On fournira le montant minimal de l'aide financière nécessaire pour que le projet soit exécuté et que les retombées économiques soient maximisées. On pourra également poser d'autres conditions comme la désignation d'éléments d'actif en garantie ou des clauses restrictives.

#### 6. L'orientation de l'aide au titre du programme

Une aide sera offerte aux personnes et aux activités admissibles conformément aux priorités du gouvernement. Des consultations seront également tenues avec des représentants du secteur privé et d'autres personnes intéressées. Les projets seront classés selon un ordre de priorité et selon les avantages économiques qu'ils comportent. Les considérations régionales seront de la plus grande importance.

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET RÉGIONAL (PDIR)

ÉLÉMENTS DU PROGRAMME	PROJETS ADMISSIBLES	NIVEAU MAXIMAL DE LA CONTRIBUTION AU TITRE DE L'ADMISSIBILITÉ*			
		NIVEAU DE L'AIDE NÉGOCIÉ			NIVEAU DE L'AIDE OFFERTE AUTOMATIQUEMENT
		I <sup>er</sup> PALIER	II <sup>e</sup> PALIER	III <sup>e</sup> PALIER	IV <sup>e</sup> PALIER
Infrastructure industrielle	Étude sur l'expansion économique, services communs aux instituts et aux centres	Admissible	Admissible	Admissible	Admissible
	Infrastructures liées à l'industrie	Non admissible	Admissible	Admissible	Admissible
Innovation	Études menées par des experts-conseils sur le transfert technologique, la faisabilité du projet, les marchés éventuels et pour la recherche de capital-risque	50 %	60 %	75 %	75 %
	Mise au point de produits ou de procédés	50 %	60 %	75 %	75 %
	Acquisition de compétences techniques	50 %	60 %	75 %	75 %
	Conception, mise au point, expérimentation, travaux techniques	50 %	60 %	75 %	75 %

\* Toute contribution de l'État supérieure à 1 million de dollars, à tous les paliers, est sujette à une réduction des niveaux de l'aide

## LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET RÉGIONAL (PDIR)

ÉLÉMENTS DU PROGRAMME	PROJETS ADMISSIBLES	NIVEAU MAXIMAL DE LA CONTRIBUTION AU TITRE DE L'ADMISSIBILITÉ*			
		NIVEAU DE L'AIDE NÉGOCIÉ			NIVEAU DE L'AIDE OFFERTE AUTOMATIQUEMENT
		I <sup>er</sup> PALIER	II <sup>e</sup> PALIER	III <sup>e</sup> PALIER	IV <sup>e</sup> PALIER
Installations	Études menées par des experts-conseils sur la faisabilité du projet, les marchés éventuels et pour la recherche de capital-risque	50 %	60 %	75 %	75 %
	Installations, achat de machines et de matériel et aménagement d'infrastructures	Néant	35 %	50 %	50 %
Modernisation et agrandissement	Études menées par des experts-conseils sur la faisabilité du projet, les marchés éventuels et pour la recherche de capital-risque	50 %	60 %	75 %	75 %
	Modernisation des machines et du matériel	25 %	35 %	50 %	50 %
	Agrandissement des immeubles, acquisition de machines et de matériel	25 %	35 %	50 %	50 %
	Adaptation de la micro-électronique	50 %	60 %	75 %	75 %

\* Toute contribution de l'État supérieur à 1 million de dollars, à tous les paliers, est sujette à une réduction des niveaux de l'aide.

## LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET RÉGIONAL (PDIR)

ÉLÉMENTS DU PROGRAMME	PROJETS ADMISSIBLES	NIVEAU MAXIMAL DE LA CONTRIBUTION AU TITRE DE L'ADMISSIBILITÉ*			
		NIVEAU DE L'AIDE NÉGOCIÉ			NIVEAU DE L'AIDE OFFERTE AUTOMATIQUEMENT
		I <sup>er</sup> PALIER	II <sup>e</sup> PALIER	III <sup>e</sup> PALIER	IV <sup>e</sup> PALIER
Commercialisation	Études menées par des experts-conseils sur les marchés éventuels et les stratégies de commercialisation	50 %	60 %	75 %	75 %
	Commercialisation au pays - foires commerciales, diffusion de renseignements, catalogage	Admissible	Admissible	Admissible	Admissible
Renouveau	Études menées par des experts-conseils sur la faisabilité du projet, les marchés éventuels et pour la recherche de capital-risque	50 %	60 %	75 %	75 %
	Réorganisation (garantie de prêt)	Admissible	Admissible	Admissible	25%
	Réorganisation	25%	25%	25%	25%

\* Toute contribution de l'État supérieur à 1 million de dollars, à tous les paliers, est sujette à une réduction des niveaux de l'aide.

## LA RÉGIONALISATION DE L'AIDE FÉDÉRALE A L'INDUSTRIE

La situation économique plus avantageuse de certaines régions du pays constitue une réalité bien canadienne. Le gouvernement fédéral s'est engagé à réduire cet écart financier et à aider tous les Canadiens à hausser leur niveau de vie. Afin d'agir en conformité avec la priorité touchant le développement industriel, il importe de déterminer les régions du pays qui ont besoin d'une aide financière supplémentaire du gouvernement fédéral. Il s'agit en quelque sorte de préciser où le gouvernement devra intervenir.

Le nouveau programme du ministère, le programme de développement industriel et régional (PDIR), est conçu pour répartir l'aide financière fédérale d'une manière plus efficace que par le passé.

### L'indice de développement

Pour établir les niveaux d'aide, une formule, également appelée indice de développement est en voie d'élaboration. Lorsqu'il sera au point, l'indice permettra d'effectuer une sélection équitable et objective des régions visées. Les régions seront choisies en fonction des 260 divisions de recensement du Canada, lesquelles constituent les plus petites régions distinctes du Canada sur lesquelles suffisamment de données de base sont régulièrement compilées à l'échelle nationale.

Pour établir la formule de l'indice, trois facteurs mesurables sont proposés, à savoir :

- a) le taux de chômage dans une région (fondé sur les moyennes cumulatives à partir des données de 1976);
- b) le revenu par habitant, dans une région (fondé sur les moyennes cumulatives à partir des données de 1978);
- c) la capacité financière de la province où se situe la région (selon les données annuelles moyennes).

Chacun des trois facteurs susmentionnés a été pondéré, pour pouvoir fixer des pourcentages qui reflèteront les unités classiques de mesure des contraintes économiques utilisées dans d'autres bases de données statistiques. L'utilisation de bases de données historiques dans le cadre de l'évaluation annuelle de la formule garantira l'engagement à long terme à l'égard du développement économique de chaque région.

### Les paliers

Le PDIR partage l'aide consentie en quatre paliers. L'aide consentie à une entreprise sera fonction du palier où elle a été classée.

La répartition des régions entre les quatre paliers sera sujette à modification. Les désignations aux termes des paliers seront évaluées chaque année en fonction des modifications apportées aux données statistiques, des tendances en ce qui touche le développement économique, ainsi que des variations démographiques, afin d'ajouter ou de retrancher des régions.

Il est proposé de délimiter les paliers de la façon suivante, selon un ordre décroissant des besoins de la population :

- IV<sup>e</sup> palier - regroupe les régions où vivent les Canadiens les plus défavorisés sur le plan économique (5 % de la population);
- III<sup>e</sup> palier - regroupe les régions où vit la tranche suivante de la population défavorisée, soit de 5 à 20 %;
- II<sup>e</sup> palier - regroupe les régions où vit la tranche suivante de la population défavorisée, soit de 20 à 35 %;
- I<sup>er</sup> palier - regroupe les régions où habite le reste de la population canadienne.

## LES CONSULTATIONS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

Un des principaux objectifs du ministère de l'Expansion industrielle régionale sera de maintenir un dialogue efficace avec le secteur privé.

Cela se fera de deux façons précises : la mise sur pied d'une commission nationale de développement industriel et régional et de groupes d'étude des secteurs industriels.

### La Commission de développement industriel et régional

Cette commission sera coprésidée par des représentants du patronat et des syndicats et comprendra des membres de chaque groupe. Par l'intermédiaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale, elle conseillera le gouvernement sur les politiques en matière d'expansion et d'exploitation de la capacité industrielle dans toutes les régions du Canada. De cette façon, le gouvernement sera au courant des différents points de vue sur les politiques en voie d'élaboration, sur les orientations stratégiques et sur les modifications apportées aux programmes du MEIR.

On s'attend que la commission sera appelée à faire des recommandations sur les questions suivantes :

- a) les objectifs et les priorités en matière de politique industrielle régionale;
- b) les améliorations à apporter à l'élaboration et à la mise en application des politiques et des programmes régionaux;
- c) l'amélioration du degré de cohérence de la politique régionale en matière d'industrie et de commerce;
- d) l'incidence de la politique et des priorités économiques du gouvernement sur le développement industriel régional.

La commission sera également appelée à fournir des conseils sur :

- a) le choix des secteurs stratégiques;
- b) la désignation des régions géographiques du Canada qui doivent recevoir de l'aide spéciale;
- c) les priorités en matière d'affectation des ressources financières du ministère;
- d) le calendrier ministériel de recherche en matière de politique industrielle.

### Les groupes d'étude des secteurs industriels

Des groupes d'étude sur certains secteurs seront créés, au besoin, pendant des périodes déterminées, pour faire rapport au ministre des initiatives stratégiques pour leurs secteurs. Trois groupes d'étude, regroupant des représentants du patronat et des syndicats, ont déjà mis sur pied pour conseiller le ministre sur la stratégie et les priorités pour les industries de l'aérospatiale, de l'automobile et des produits forestiers. Des possibilités et des défis appréciables s'offrent à chacun de ces trois secteurs en matière de développement; le patronat et les syndicats ont convenu de concerter leurs efforts à cet égard.

Ce concept de groupe d'étude axé sur des secteurs précis sera maintenu et s'étendra à certaines autres industries clefs, car les ministres sont à l'affût de conseils et d'aide.

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

DE MONSIEUR EDWARD C. LUMLEY

MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

ET DE

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

DEVANT

L'ASSOCIATION DES FABRICANTS DE PIÈCES D'AUTOMOBILE

A

TORONTO

LE 28 AVRIL 1983

A VÉRIFIER AU MOMENT DE L'ALLOCUTION

Permettez-moi d'abord de vous remercier de m'avoir convié à prendre la parole à l'occasion du trente et unième déjeuner annuel de votre association. J'ai accepté cette invitation avec empressement, car c'est pour moi un plaisir de m'adresser à un groupe qui contribue de si près à tracer la voie à l'une des plus importantes industries canadiennes. Je suis également d'avis qu'un ministre fédéral et plus particulièrement celui chargé de l'expansion industrielle et régionale, se doit de saisir chaque occasion de rencontrer des représentants du secteur industriel à une époque où toutes les voies de communication entre le gouvernement et le secteur public doivent être améliorées.

Lorsque j'ai accepté l'invitation de Pat, il y a plusieurs mois, il était entendu que je m'entretiendrais avec vous des recommandations du groupe d'étude sur le secteur de l'automobile. Cependant, le rapport n'est pas encore terminé, et ce pour des raisons tout à fait logiques et justifiables.

Comme vous n'êtes pas sans le savoir, le groupe d'étude est déjà à l'oeuvre depuis un certain temps et un rapport sur ces activités doit être rendu public sous peu; aussi, je ne m'attarderai pas aujourd'hui aux nombreuses questions touchant l'industrie de l'automobile ou le secteur des pièces d'automobile, ce qui reviendrait à porter un jugement prématuré sur le travail accompli par le groupe. En revanche, je désirerais dire combien

nous apprécions le dévouement des coprésidents, MM. Pat Lavelle et Bob White ainsi que des autres membres du groupe d'étude.

Je préfère profiter de cette occasion pour aborder, en termes généraux, l'expansion industrielle au Canada, et pour vous expliquer brièvement ce que j'ai déclaré ce matin à la Chambre des communes au cours du budget sur le débat et pour exposer les faits saillants de notre nouveau programme industriel et régional.

J'ai souligné la confiance que le budget vise à susciter, confiance pour l'industrie et confiance pour les consommateurs. Pour ce qui est du développement industriel, le budget contient, parmi ces nombreuses dispositions, une description de l'un des deux principaux éléments nécessaires à l'industrie, à savoir l'aide à lui accorder au moyen du régime fiscal. Le second élément n'est pas décrit dans le budget mais le complète. Il s'agit de l'établissement et du mandat du nouveau ministère de l'Expansion industrielle régionale et du programme qui constituera le principal instrument pour accorder de l'aide aux industries canadiennes.

Le nouveau ministère sera en fait le principal moyen qu'utilisera le gouvernement fédéral pour offrir de l'offre directe à l'industrie. On adoptera plusieurs méthodes pour mettre cette aide à la disposition des fabricants, des entreprises de transformation et à certaines industries de service, dont le

tourisme, et ce quelle que soit la taille des entreprises, petites et grandes, et dans toutes les régions du Canada.

Notre mandat vise à favoriser et à appuyer l'expansion et l'adaptation de l'industrie, afin d'atténuer les inégalités économiques entre les régions et d'accroître la prospérité de tous les Canadiens sans exception.

Pour atteindre cet objectif, le ministère aura recours à un nouveau programme qui, pour la première fois, s'adressera à toutes les entreprises canadiennes. Grâce au programme de développement industriel et régional, le ministère viendra en aide au secteur privé à mesure que nous nous emploierons à consolider notre assise industrielle dans toutes les régions du pays.

Il y a quelque temps, nous avons minutieusement examiné les programmes au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale. En nous fondant sur les résultats de cet examen, nous avons conçu un ministère qui regroupe les meilleures caractéristiques des deux anciens ministères. Mais, à mon avis, cela n'était pas suffisant. Le nouveau ministère de l'Expansion industrielle régionale représente bien autre chose qu'une simple réunion des deux anciens ministères.

La première nécessité consistait à assouplir et à rationaliser le processus de mise en oeuvre des programmes d'aide fédérale. Avec le temps, nous avons abouti à un trop grand nombre de programmes de nature fort complexe. En conséquence, le monde des affaires, surtout les petites et moyennes entreprises, n'avait pas d'idée précise de ce que nous offrions et de la façon de l'obtenir.

Contrairement aux deux anciens ministères qui comptaient une multitude de programmes, le nouveau MEIR sera axé sur sept programmes de grande envergure, dont le programme de développement industriel et régional sera en quelque sorte le maître d'oeuvre.

L'une des principales caractéristiques du nouveau programme est liée au fait qu'il permet d'offrir des niveaux d'aide accrue, en fonction des inégalités enregistrées à travers le pays.

Depuis la création du MEER en 1969, le gouvernement fédéral a maintenu son engagement vis-à-vis l'objectif fondamental, soit atténuer les inégalités régionales. Le nouveau programme ne reflète pas seulement cet objectif, mais il permet d'améliorer les moyens d'y parvenir.

La méthode que nous proposons vise à faire la distinction entre les besoins de développement des diverses régions. Bien qu'aucune formule ne soit parfaite, nous nous sommes efforcé

après avoir consulté le secteur privé, de mettre au point une méthode juste, équitable et objective - un indice de développement - pour déterminer les régions dont les besoins en matière d'expansion varient.

L'indice tient compte de trois grands facteurs : le taux de chômage, le revenu disponible et la capacité financière de la province. Il nous faudra bien sûr pondérer ces facteurs, car ils ne revêtent pas tous la même importance.

Lorsque, très bientôt, nous aurons mis la dernière main à cet indice, nous l'appliquerons aux diverses régions du Canada sur lesquelles on recueille régulièrement des données nationales.

Le programme de développement industriel et régional comportera quatre niveaux, ou paliers, d'aide financière. Nous proposons que le quatrième palier, lequel prévoit l'aide maximale pouvant être offerte, soit réservé aux régions canadiennes où résident les 5 % de la population aux prises avec les plus grands besoins d'ordre économique. Puis, dans un ordre décroissant, le troisième palier s'adressera aux régions où vivent de 5 à 20 % de la population, le second, aux régions où résident 20 à 35 % de la population et le premier palier touchera le reste du pays.

Une autre importante caractéristique du programme est liée au fait qu'il s'applique à diverses étapes du cycle de production

industriel. Nous sommes au courant que les entreprises, ainsi que leurs projets et produits franchissent diverses étapes de production.

Le fait de disposer de programmes conçus précisément pour une étape donnée du processus de production ne tient pas compte de deux aspects : premièrement, le procédé évolue et, deuxièmement, les entreprises et leurs produits passent par diverses étapes de production. En second lieu, il existe des liens entre les étapes et, règle générale, les entreprises fondent leur planification sur l'ensemble des étapes et non sur une étape précise.

Aussi, le programme permettra-t-il d'accorder de l'aide à toutes les étapes d'expansion d'une entreprise.

L'infrastructure industrielle constitue la première étape décrite. Il pourrait s'agir par exemple des zones industrielles. Un autre exemple serait l'établissement de centres de technologie. En fait, ces exemples reflètent les conditions préalables à une expansion industrielle efficace.

La seconde étape visée par notre aide est l'innovation industrielle. Je répète qu'il s'agit là d'une étape primordiale au bien-être économique du Canada. Le gouvernement oriente son aide de façon à ce que l'innovation évolue au rythme requis.

L'aide offerte à cette étape s'appliquera, entre autres, à la mise au point de moyens technologiques, de nouveaux produits et procédés et à des études de faisabilité des projets.

Une fois les produits mis au point, il faut bien sûr en assurer la production. Dans certains cas, la production des nouveaux produits mis au point exige la construction d'une usine et l'achat d'équipement. C'est pourquoi nous avons prévu d'accorder une aide à cet égard, aide qui relève des deuxième, troisième et quatrième paliers.

D'après moi, l'étape qui présente les possibilités les plus grandes est celle qu'on appelle l'étape de la modernisation et de l'agrandissement. Plusieurs éléments tombent dans cette catégorie, mais j'aimerais en souligner un, celui de la mise au point de nouvelles technologies dans le cadre de nos produits et procédés existants, afin d'accroître notre force concurrentielle. Comme je l'ai déjà mentionné, nous ne devons pas nous limiter à mettre au point de nouveaux produits pour soutenir la concurrence internationale. Il est tout aussi important que nous adoptions nos nouvelles technologies aux industries traditionnelles du pays. Nos activités de fabrication et de transformation doivent se poursuivre; l'important est de mieux nous y prendre.

L'étape suivante est la commercialisation. Nos produits vont-ils être achetés ? Nos produits sont-ils concurrentiels sur

les marchés mondiaux ? Permettez-moi à ce propos de préciser que les possibilités en fait de créneaux commerciaux dans le pays et de remplacement des importations sont tout aussi importantes que l'expansion du commerce à l'exportation.

Enfin, le renouveau est la dernière étape de notre programme. Le gouvernement reconnaît que certaines industries doivent amorcer un processus de restructuration et que dans ce processus ce sont les travailleurs qui sont menacés. Lorsque la restructuration industrielle ou la diversification des produits permettra aux entreprises de devenir rentables, nous envisagerons d'accorder des garanties de prêts et des subventions remboursables.

Tandis que nous mettons au point cette nouvelle structure de programmes, nous avons également travaillé à la création d'une organisation fondée sur la décentralisation, la prise de décisions et la mise en oeuvre de programmes locaux.

Nous avons combiné les compétences de I. et C. dans le secteur industriel et la capacité régionale du MEER. Nous avons créé de nouveaux bureaux régionaux et nous en ouvrirons encore d'autres. Nous sommes en train de mettre au point, dans nos bureaux locaux, un service à " comptoir unique " à l'intention des entreprises qui ont besoin de l'aide du gouvernement. Un tel réseau permettra d'accélérer grandement le traitement des demandes.

En termes de direction générale, comme le mentionnait le ministre des Finances dans son discours du budget, une association entre le patronat et les syndicats est essentielle à notre réussite.

Outre les groupes d'étude des secteurs industriels, notamment celui sur l'industrie automobile, j'ai l'intention de mettre sur pied une commission de développement industriel et régional qui se composera de représentants des régions, des syndicats et des divers groupes sectoriels. La commission me conseillera sur les grandes questions de politique générale et sera d'un très grand secours pour veiller à ce que la politique industrielle du gouvernement soit pertinente. Ces commissions, ainsi que les groupes d'étude sectoriels, constitueront le noyau de notre stratégie au cours des mois et des années à venir.

Sur ce, j'en arrive au sujet général de la stratégie industrielle.

Vous vous souvenez sans doute de toute la publicité qui a entouré mes discussions avec un comité parlementaire vers la fin de mars dernier. D'après la manchette d'un journal de Toronto, j'aurais même déclaré que " la stratégie industrielle était morte ". A ma grande surprise, plusieurs reporters et éditorialistes sérieux se sont emparé de cette manchette et, dans l'ensemble, leurs observations furent négatives.

Cette publicité n'avait rien à voir avec la situation, car je n'ai jamais dit que le concept de la stratégie industrielle était mort. Bien au contraire, je suis d'avis que le gouvernement fédéral n'a jamais été aussi près de la définition d'une stratégie industrielle.

Ce qui est mentionné clairement au procès-verbal de la réunion du comité permanent, c'est une discussion sur une stratégie industrielle, sur le climat où elle peut être mise au point et sur les mesures que je juge nécessaires pour assurer son efficacité.

Comme je l'ai précisé tout à l'heure, nous étions bien près de mettre en place une stratégie industrielle ou, comme je préfère l'appeler, un plan de jeu. J'ai connu un entraîneur qui disait que venir près n'était pas synonyme d'accomplir. Pourtant, ce que je viens de mentionner l'aurait fait mentir.

A mon avis, les quelques éléments qui manquaient à une stratégie de fonctionnement sont maintenant en place.

En premier lieu, le principal élément qui faisait défaut était le rôle précis qui revient au gouvernement fédéral dans le développement industriel. Ce rôle est aujourd'hui bien précisé. Le processus a été amorcé dans le document du gouvernement fédéral publié en 1981 et intitulé le Développement économique du Canada

dans les années 80. Ce rôle a fait l'objet de nouvelles précisions dans l'annonce faite par le Premier ministre en janvier 1982 sur la réorganisation des ministères à vocation économique. Mon collègue, M. Lalonde, a déterminé de nouveau les responsabilités.

Tel qu'il apparaît maintenant, et comme l'a exprimé le ministre des Finances, le rôle du gouvernement fédéral suppose que le secteur privé est et restera le moteur de l'économie. Le gouvernement s'associera au secteur privé pour atteindre les objectifs, tant sectoriaux que régionaux, sur lesquels les deux partenaires se sont entendus.

De cette façon, ce ne sera plus seulement le gouvernement qui décidera de la stratégie industrielle et qui imposera son point de vue au secteur privé. Elle sera dorénavant élaborée en coopération avec le secteur privé, représenté par le patronat et les syndicats.

Le groupe d'étude sur l'industrie automobile a été le premier groupe consultatif de ce type à être mis sur pied. Plusieurs autres groupes d'étude sont maintenant formés et la création d'autres sera annoncée en temps opportun. En ce qui concerne l'administration, je crois que la présentation d'au plus cinq ou six rapports par année devrait suffire.

Les moyens d'intégrer les besoins des secteurs industriels et ceux des régions constituent un autre élément qui a empêché la formulation d'une stratégie industrielle efficace. Avec la création du nouveau ministère, qui vient compléter le rôle du département d'État au Développement économique et régional, l'on dispose maintenant de ce mécanisme. Mon collègue Don Johnston et moi-même unissons nos efforts à ceux de nos homologues provinciaux pour réaliser cette intégration.

Voilà donc le contexte dans lequel, je crois, nous nous approchons de la stratégie industrielle, mais nous n'y sommes pas encore tout à fait parvenus. Et cela pour deux raisons. Premièrement, la majeure partie de ce que j'ai mentionné est nouveau. La loi touchant la réorganisation du gouvernement et la nouvelle structure des programmes de mon ministère, par exemple, n'a pas encore été adoptée.

Deuxièmement, comme je l'ai mentionné, notre stratégie industrielle entrera en action avec le temps, au fur et à mesure de la mise au point des stratégies secondaires. Étant donné que la stratégie n'est pas et ne sera jamais un texte définitif, elle ne sera en aucun temps complète, mais continuera plutôt à se développer.

En revanche, notre stratégie est déjà, en très grande partie, clairement définie, et voilà le point le plus important. Nous

connaissions notre mandat, soit nous attaquer aux inégalités régionales et contribuer à la restructuration de l'industrie. Nous savons que toutes nos stratégies secondaires doivent viser ces problèmes fondamentaux.

Nous sommes conscients du rôle précis que nous avons à jouer face à l'entreprise privée, soit faciliter et, en collaboration, agir activement au besoin, mais dans un esprit complémentaire, non concurrentiel.

Nous pouvons aider activement l'entreprise privée en veillant à ce que les progrès technologiques et les autres innovations amènent vraiment un accroissement de la productivité au sein de l'industrie canadienne.

Nous pouvons agir activement en augmentant l'aide gouvernementale accordée aux industries dans les régions les plus défavorisées.

Nous pouvons agir activement en confiant à la petite et moyenne entreprise un rôle plus important au sein de l'économie canadienne.

Nous pouvons agir activement en aidant les produits canadiens à s'accaparer une plus grande part des marchés, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Et avec notre nouvelle structure de programmes, nous disposerons de l'instrument qui nous permettra de prendre des mesures à ces fins. De plus, avec notre organisation décentralisée, nous pourrons rapidement mettre en oeuvre nos programmes dans toutes les régions du Canada.

Étant donné la relance économique mondiale prévue, le moment est venu pour les industries canadiennes d'occuper une position solide sur le marché mondial. Notre nouveau ministère fera tout en son pouvoir pour les aider dans leur tâche. Dans la mesure où nous réussirons à nouer des relations de travail harmonieuses avec le patronat et les syndicats, nous parviendrons à créer et à conserver des emplois intéressants et avantageux pour tous les Canadiens sans exception.

Le ministre des Finances nous a présenté un budget de reprise économique nationale. Au cours des jours, des semaines et des mois prochains, c'est à titre d'ancien homme d'affaires que j'incite chacun d'entre vous à lancer son propre programme de relance. En nous serrant les coudes nous pouvons susciter l'une des meilleures relances de l'hémisphère occidental.

NOTES POUR UNE ALLOCUTION DE

MONSIEUR EDWARD C. LUMLEY

MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

ET DE

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

A LA

CHAMBRE DES COMMUNES

LE 28 AVRIL 1983

A VÉRIFIER AU MOMENT DE L'ALLOCUTION

Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au présent débat sur le budget. Rien n'est plus difficile au gouvernement que de préparer un budget et, à titre de collègue et de concitoyen, je tiens à adresser mes sincères félicitations au ministre des Finances pour ses efforts remarquables. Je ne me rappelle pas avoir déjà vu un budget qui traite d'une manière aussi constructive les grands problèmes que connaît l'économie canadienne. Comme le ministre l'a déclaré dans son discours, la relance de l'économie est amorcée, et les mesures qu'il a annoncées contribueront largement à instaurer le climat de confiance nécessaire à l'accélération du processus de relance qui nous permettra de créer des emplois sûrs pour les Canadiens.

Ce budget de relance comporte deux objectifs principaux en matière de création d'emplois. Le premier objectif, le plus urgent, consiste en la création directe d'emplois, et en la réalisation de projets d'immobilisations spéciaux de relance entrepris par le gouvernement fédéral. Le second, la revigoration du secteur privé, constitue, je crois, l'élément clé de la prospérité à long terme de tous les Canadiens. A titre de ministre chargé de l'expansion industrielle régionale, j'aimerais vous parler aujourd'hui de cet aspect particulier de notre programme de relance économique. Il va sans dire, Monsieur le Président, que le temps ne me permet pas d'exposer en détail toutes les mesures que le ministère que je dirige adoptera à cet égard. J'essayerai toutefois de souligner les principaux instruments.

Nous avons souvent entendu dire, à juste titre d'ailleurs, que le principal moteur de la croissance de l'économie canadienne a toujours été et sera toujours le secteur privé. Mais ne nous faisons pas d'illusion.

Les industries canadiennes n'ont jamais connu un défi d'une telle envergure. De plus en plus, les pays en développement et les pays industrialisés nous font concurrence pour trouver des marchés. A ce propos, je pense aux marchés étrangers, mais aussi à notre marché intérieur. Le budget présenté prévoit une aide particulière aux entreprises canadiennes, afin qu'elles puissent relever ce défi.

Par ailleurs, dans le budget, la conjoncture présente est abordée de façon réaliste. On y reconnaît que le secteur privé a été soumis à des pressions intenses au cours des dernières années, comme en témoigne la baisse spectaculaire des profits des entreprises. Je n'ai pas besoin de préciser à la Chambre que sans ces profits, les sociétés ne pourront investir et, qu'à défaut d'investissements, nos entreprises seront de moins en moins compétitives. Si nous ne maintenons pas notre force concurrentielle, le nombre d'emplois diminuera.

Ainsi, le budget prévoit des mesures qui permettront aux entreprises canadiennes, en particulier les petites et moyennes entreprises dont les ressources sont beaucoup plus restreintes, de rétablir leur bilan et d'alléger le fardeau excessif de la dette qui en accable un grand nombre. Elles seront alors en mesure de consacrer les sommes actuellement réservées au financement de leur dette à des activités plus productives et propices à la création d'emplois.

Le Fonds spécial de relance des investissements de 300 millions de dollars annoncé dans le budget sera utilisé immédiatement pour accroître les investissements dans le secteur privé. Lorsque les 100 millions de dollars prévus pour cet exercice financier et les 200 millions de dollars prévus pour l'année prochaine seront ajoutés aux niveaux repères approuvés pour le ministère que je représente, nous consacrerons 2,5 milliards de dollars à l'aide directe à l'industrie, au cours d'une période de deux ans.

Il ressort de nos consultations avec le secteur privé que les sociétés canadiennes envisagent de nombreux projets, et nous pensons pouvoir les aider à accélérer ces investissements, grâce au rôle de catalyseur que joueront ces crédits supplémentaires.

Comme vous le savez, le gouvernement a présenté un grand nombre de ses programmes de dépenses, pour que les projets soient mis en route plus tôt. Ce programme spécial de relance favorise non seulement la création d'emplois à court terme, mais il assure que les crédits dont le gouvernement a besoin proviendront des ressources disponibles, en cette période où le secteur privé emprunte moins. A mesure que les investissements du secteur privé s'accroîtront, ce dont nous avons besoin d'ailleurs pour une relance soutenue à long terme, les emprunts du gouvernement diminueront.

Il est évident que dans les limites du vaste cadre de travail établi dans le budget, des activités très précises seront menées. Il faudra sans cesse insister sur la nécessité d'accroître notre productivité. Le gouvernement et le secteur privé, lequel regroupe le patronat et les syndicats, doivent orienter l'utilisation de leurs ressources afin de renforcer la compétitivité de nos produits, pour maintenir et accroître notre part de marché.

Pour faciliter l'atteinte de cet objectif, le budget fait état de l'intention du gouvernement de financer la création d'un centre national pour l'accroissement de la productivité et de l'emploi, à laquelle participeront conjointement le patronat et les syndicats. Mon collègue, M. Charles Caccia, ministre du Travail, chargé avec moi de la participation du gouvernement à l'établissement du centre, vous parlera plus en détail de cette question cet après-midi.

La question de la technologie et le rôle qu'elle jouera dans les années à venir revêtent une importance primordiale. Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie en parlera plus longuement dans le cadre du débat sur le budget. En ce qui concerne les attributions du ministère que je représente, ce qui importe c'est la mise au point de la technologie et son application aux industries, en vue d'innover et d'accroître la productivité. Si le temps me le permettait, Monsieur le Président, j'aurais aimé exposer en détail les efforts que nous avons déployés à cet égard. J'aurai toutefois l'occasion de m'y attarder lors du déjeuner soulignant la remise des primes nationales à la productivité, à l'intention de l'industrie canadienne des machines et du travail des métaux, qui aura lieu dans deux semaines.

Comme je l'ai déjà mentionné, les petites et moyennes entreprises revêtent une importance toute particulière pour la relance économique, et le budget est conçu pour répondre à leurs besoins et ce, de bien des façons. Mon collègue ministre et membre du Cabinet, M. Bill Rompkey, chargé de la petite entreprise et du tourisme, vous exposera les mesures précises qui sont prévues et vous donnera un aperçu du nouveau rôle que jouera la Banque fédérale de développement.

Le ministre des Finances a pris deux grands engagements pour venir en aide à l'industrie. Le premier consiste en la réalisation de projets à court terme, directement mis en oeuvre par le gouvernement, et le second comprend l'adoption de mesures qui permettront au secteur privé de renforcer sa compétitivité. Seule la croissance de notre assise économique peut assurer à notre pays les emplois durables dont nous avons besoin. La création, par le secteur privé, d'une assise industrielle plus solide garantit cette croissance.

Il est un autre aspect du budget que je trouve particulièrement intéressant, en qualité de ministre chargé à la fois du développement régional et de l'expansion industrielle. L'esprit dans lequel le budget est établi, les dispositions particulières qu'il contient et son opportunité sont autant d'éléments propices aux réalisations menées à bien en ce qui concerne notre ministère. J'aimerais profiter de l'occasion pour expliquer à la Chambre, la nature de ces réalisations.

Lorsque le ministre des Finances a exposé les mesures fiscales actuellement instaurées pour aider les entreprises canadiennes, il a décrit l'un des deux principaux éléments dont notre industrie a besoin. Il ne s'agissait que d'une partie des efforts déployés pour favoriser la croissance du secteur privé dans tout le pays.

J'aimerais aujourd'hui vous décrire le second élément. Le nouveau ministère de l'Expansion industrielle régionale a été mis sur pied par le gouvernement fédéral, pour accorder une aide directe à l'industrie canadienne. Le nouveau ministère aura recours à diverses méthodes pour accorder l'aide fédérale aux entreprises de fabrication et de transformation, aux industries de services connexes, ainsi qu'à l'industrie du tourisme, quelle que soit la taille des entreprises, petites et grandes.

Au cours des derniers mois, nous avons travaillé aux préparatifs de la mise en place du ministère de l'Expansion industrielle régionale dont la tâche consistera à stimuler l'expansion industrielle dans tous les secteurs et dans toutes les régions du pays.

Le travail préparatoire dont j'aimerais vous entretenir aujourd'hui comprend plusieurs rubriques : le mandat du nouveau ministère, la structure des programmes, la nouvelle organisation en place et les priorités établies.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, le Premier ministre a annoncé au début de 1982 la réorganisation des ministères responsables du développement économique et du Comité du Cabinet chargé du développement économique. A la suite de cette annonce, les programmes régionaux du ministère de l'Expansion économique régionale ont été fusionnés avec les composantes industrielles intérieures du ministère de l'Industrie et du Commerce et celles touchant les petites entreprises et le tourisme. L'intégration des deux organisations est maintenant terminée dans tout le pays.

Le mandat attribué au nouveau ministère vise à stimuler la croissance économique nationale et à contribuer à réduire les disparités entre les régions en suscitant des investissements et en favorisant l'expansion industrielle et le commerce.

Énoncé simplement, Monsieur le Président, le mandat du MEIR sera le suivant : " Favoriser et appuyer l'expansion et l'adaptation industrielles afin d'atténuer les inégalités économiques régionales et d'accroître le mieux-être des Canadiens dans tout le pays. "

Nous parviendrons à ce résultat en favorisant l'innovation et l'accroissement de la productivité, l'implantation, l'agrandissement et la modernisation des installations de production; en incitant les entreprises à s'approvisionner davantage au pays, de façon à exploiter les débouchés qu'offrent les marchés canadiens et internationaux; en appuyant le renouveau industriel; en tirant profit des retombées industrielles découlant des projets d'exploitation des ressources; et en appuyant la création d'emplois, et l'esprit d'initiative dans l'entreprise.

Notre gouvernement maintient fermement son engagement envers le développement régional. Depuis la création du MEER en 1969, notre approche fondamentale est demeurée essentiellement la même, en dépit des changements survenus dans la conjoncture économique, et ce, dans une large mesure, grâce au rôle important que le MEER a joué dans le développement de l'infrastructure économique de base. Nous jugeons que le moment est venu d'adopter de nouvelles approches en vue d'atteindre le même objectif essentiel : atténuer les inégalités régionales.

Une fois le nouveau mandat établi, nous avons dû examiner l'éventail de programmes dont nous disposions pour vérifier dans quelle mesure ils pourraient nous convenir pour atteindre nos buts. S'il est vrai que le nouveau ministère a hérité de certains programmes du MEER et l'I. et C. qui correspondent fort bien à son mandat, il faut convenir qu'au fil des ans, l'évolution d'un grand nombre de programmes remplissant toutes sortes de fonctions a donné lieu à certains chevauchements et doubles emplois, ainsi qu'à une diversification très prononcée des instruments, des critères, des systèmes d'exécution et des mécanismes de prise de décision. En outre, on a décelé des lacunes dans ces programmes, notamment en ce qui concerne l'encouragement à l'innovation, l'amélioration de la productivité et la commercialisation, domaines hautement prioritaires pour le gouvernement fédéral, comme l'a mentionné le ministre des Finances dans son discours du budget.

J'annonce aujourd'hui la création d'un nouveau programme, le programme de développement industriel et régional, qui constituera le principal instrument dont mon ministère se servira pour réaliser les buts qu'il s'est fixés. Ce programme sera offert à l'industrie canadienne dans toutes les régions du pays. Par son entremise, le ministère aidera activement le secteur privé tandis que nous nous efforcerons ensemble d'améliorer le bassin industriel canadien.

Le nouveau programme de développement industriel et régional permettra de favoriser l'expansion industrielle dans tout le pays. Il comportera quatre paliers d'aide, proportionnels aux besoins économiques des diverses régions, les plus démunies étant admissibles aux paliers d'aide les plus élevés.

Les sociétés de toutes les régions du Canada seront admissibles au palier de base. Des stimulants plus élevés seront fournis aux deuxième et troisième paliers selon la nature des besoins. Au quatrième palier, qui s'adresse aux 5 % de la population les moins favorisés, les niveaux d'aide les plus élevés seront automatiquement accordés pour la réalisation des projets admissibles.

Nous nous sommes efforcés en toute honnêteté de mettre au point une méthode de désignation juste, équitable et objective. Pour y parvenir, nous nous sommes concertés longuement avec le secteur privé.

Pour répartir les régions suivant les divers paliers d'aide, je propose l'emploi d'un indice de développement. Cet indice tiendra compte de trois grands facteurs : le taux de chômage, le revenu disponible et la capacité fiscale de la province en cause. Il nous faudra évaluer ces facteurs avec soin, puisqu'ils ne présentent pas tous la même importance.

Comme je l'ai déjà mentionné, nous avons procédé à un minutieux inventaire des ressources et des activités des ministères de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale. A partir de cet inventaire, nous avons conçu un nouveau ministère qui regroupe les meilleurs éléments des deux premiers. A mon avis, ce n'était toutefois pas assez. Le ministère de l'Expansion industrielle régionale est bien autre chose que le simple fusionnement de deux ministères.

Notre première tâche importante consistait à simplifier et à assouplir le processus de mise en oeuvre des programmes d'aide fédérale. Depuis un certain temps, nous nous étions retrouvés avec un trop grand nombre de programmes très complexes. Aussi, les entreprises, surtout les petites et les moyennes, ne savaient plus trop quels services nous offrions ni comment les obtenir. En outre, la complexité même des programmes avait rendu leur mise en oeuvre presque impossible à l'échelle régionale.

Au lieu des multitudes de programmes qui existaient auparavant au sein de l'I. et C. et du MEER, le MEIR ne s'attachera qu'à sept grands programmes, dont le plus important, le programme de développement industriel et régional, sera à la fois souple et efficace. Il a été conçu pour satisfaire aux besoins du secteur privé et orienter les ressources du gouvernement fédéral en vue d'atteindre notre objectif de développement industriel régional.

Le nouveau programme sera plus simple que les précédents pour les milieux des affaires : il ne comportera qu'une seule série de critères et une seule méthode de mise en oeuvre. Il s'appliquera à toutes les étapes de l'expansion d'une entreprise et sera offert dans toutes les régions du pays.

Le programme comporte six éléments principaux. Le premier a trait à l'infrastructure industrielle (par exemple, les parcs industriels). Un autre exemple serait l'aide fédérale à certains établissements, notamment les centres de technologie.

L'innovation industrielle représente le deuxième élément. Je crois qu'il s'agit là d'un aspect essentiel au bien-être économique du Canada. A cette étape, les projets admissibles toucheront entre autres l'acquisition de compétences techniques, la mise au point de nouveaux produits et procédés, et les études de faisabilité touchant certains projets.

Lorsqu'un produit a franchi l'étape de la mise au point, il faut évidemment passer à la production. Il arrive que cette étape nécessite la construction d'une usine ou l'achat d'outillage. Voilà pourquoi nous avons pris des dispositions pour accorder de l'aide à l'implantation dans toutes les régions sauf les plus favorisées.

Un quatrième volet, l'agrandissement et la modernisation, présente des possibilités intéressantes. Un certain nombre d'éléments tombent sous cette catégorie, mais j'aimerais en souligner un en particulier : l'adaptation de nouvelles technologies à nos produits et à nos procédés de fabrication pour les rendre plus compétitifs. Nous parviendrons à ce résultat en construisant des usines et en faisant l'acquisition de machines et d'équipement de pointe. Comme je l'ai déjà mentionné, il importe non seulement de mettre au point nos propres produits pour concurrencer les autres pays, mais aussi d'adapter ces techniques à nos industries traditionnelles.

Ceci m'amène à une autre étape essentielle du processus : la commercialisation. Mon expérience à titre de ministre du Commerce extérieur m'a démontré clairement que nous devons consacrer plus d'efforts à cette activité si nous voulons conserver et entretenir nos marchés. Je tiens d'ailleurs à souligner que les possibilités pour nos entreprises de remplacer les importations ici, au Canada, revêtent autant d'importance que l'accroissement des exportations.

Après avoir examiné les instruments dont nous disposions au ministère, j'ai constaté que la commercialisation n'avait pas reçu l'attention qu'elle méritait. Nous ne nous sommes pas assez attardés à la commercialisation de nos produits, particulièrement ici, au pays. Conjointement avec le secteur privé, mes collaborateurs mettent actuellement au point de nouveaux programmes, notamment une version plus complète du programme Magasinons à la canadienne.

Le dernier volet du programme touche le renouveau. Notre gouvernement reconnaît que la restructuration de certaines industries s'impose. Nous savons également que ce sont souvent les travailleurs qui ont à souffrir lorsque cela se produit. Pour faciliter le processus, le gouvernement compte offrir, dans certains cas, des garanties de prêts pour aider les industries à brève échéance. Il va sans dire que cette mesure s'applique aux entreprises susceptibles de devenir rentable grâce à la restructuration.

Dans certains cas, la rentabilité à long terme d'une entreprise peut être compromise si celle-ci ne subit pas de restructuration. Le gouvernement envisagera alors d'accorder à ces entreprises des subventions remboursables pour les aider à diversifier leurs produits et à créer d'autres emplois.

Tandis que nous élaborions ce nouveau programme, les deux ministères fusionnés ont également subis une importante restructuration. Bien sûr, cette mesure s'imposait si nous voulions atteindre notre objectif de mise en oeuvre rapide et d'adaptation au niveau des régions. Nous avons sensiblement renforcé les compétences sectorielles dans nos bureaux régionaux. Nous avons aussi ajouté d'autres bureaux du MEIR à tous ceux qui étaient administrés auparavant par l'I. et C. et le MEER. Et nous comptons en établir d'autres. Pour la première fois, grâce au nouveau ministère, tous les programmes industriels fédéraux pourront être mis en oeuvre dans tout le pays.

Avec le nouveau programme d'expansion industrielle et régionale, devenu le principal instrument d'aide fédérale directe à l'industrie, et avec le nouveau système remodelé de mise en oeuvre, le seul élément d'importance manquant est l'établissement des priorités à l'échelle sectorielle et régionale. Nous nous sommes déjà attelés à cette tâche, en collaboration avec mes autres collègues du Cabinet, les députés, les gouvernements provinciaux et, bien sûr, le secteur privé.

Monsieur le Président, j'aimerais avoir le temps, ce matin, d'expliquer en détail de quelle façon toutes les mesures que je viens de décrire faciliteront l'élaboration d'une stratégie industrielle au Canada. Contrairement aux allégations erronées d'un article de journal, reprises par la suite, à ma grande surprise, par nombre de journalistes et d'éditorialistes dignes de foi, j'estime que nous sommes plus près que jamais de voir se concrétiser cette stratégie.

J'ai tout simplement affirmé devant le Comité des finances, qu'à mon avis, le gouvernement ne peut imposer efficacement à l'industrie canadienne une stratégie de développement unilatérale. J'estime que notre stratégie doit découler des conseils éclairés des principaux protagonistes de notre industrie, soit les représentants de la direction et de la main-d'oeuvre des entreprises canadiennes.

Je crois en outre qu'étant donné la structure industrielle du Canada, il est préférable de mettre en oeuvre plusieurs stratégies sectorielles plutôt qu'une seule stratégie industrielle d'ensemble. D'après moi, je le répète, ces stratégies sectorielles doivent pour réussir s'appuyer sur les conseils émanant des parties patronale et syndicale de nos entreprises. C'est pourquoi nous avons créé dans les secteurs les plus importants des groupes d'étude ou comités consultatifs chargés de contribuer à l'élaboration des stratégies sectorielles.

Ces comités, présidés conjointement par des représentants patronaux et syndicaux, ne sont pas des groupes d'étude du gouvernement mais bien du secteur privé, que nous avons chargés d'analyser leurs secteurs et de nous communiquer les résultats de leurs travaux. D'autres groupes semblables seront mis sur pied dans l'avenir. J'estime que ce procédé est de loin le meilleur dont le gouvernement dispose pour se tenir au courant des problèmes particuliers que connaît l'industrie. Ce procédé nous permettra de dresser des plans précis d'expansion sectorielle.

Sans l'ombre d'un doute, si nous voulons réussir en ce domaine, il est primordial que les secteurs public et privé travaillent en harmonie. La Commission pour l'expansion du commerce extérieur, mise sur pied il y a deux ans, illustre à merveille ce type de collaboration.

A cet égard, je compte aussi créer une Commission de développement industriel régional, qui regroupera des intérêts régionaux, syndicaux et industriels. Par l'entremise de mon ministère, cette commission conseillera le gouvernement sur des questions de politique d'ensemble; dans une large mesure, elle contribuera à faire en sorte que la politique industrielle du gouvernement s'appuie sur un consensus aussi général que possible.

Aujourd'hui, j'ai tracé devant les députés, les grandes lignes d'un plan de développement industriel pour ce pays. Selon moi, il vient s'ajouter au budget et réaffirmer le fait que les Canadiens peuvent espérer en leur avenir. Le nouveau ministère de l'Expansion industrielle régionale s'engage à travailler de concert avec l'industrie et les syndicats pour accroître la productivité des entreprises canadiennes et leur compétitivité sur les marchés internationaux. Nos efforts communs nous permettront d'accomplir des progrès; nos industries prendront de l'essor et ce, dans toutes les régions du pays. Ce nouvel élan se traduira par la création d'emplois.

D'ici peu, le gouvernement proposera à cette Chambre le projet de loi créant le ministère et ses programmes. J'ose espérer que cette proposition, qui permettra d'appuyer efficacement nos industries, fera l'unanimité dans cette Chambre et sera adoptée rapidement. Nous serons alors en mesure d'entreprendre rapidement la prochaine étape : la mise en oeuvre du deuxième volet de ce programme de relance industrielle de la plus haute importance.

Canada